

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2025

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 2 février 2026, le Règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Le Règlement numéro 414-2025 a pour objet :

- D'autoriser l'usage spécifique d'établissement de court séjour pour les hôtels et les motels sur le lot 6 248 008 dans la zone I-11, dans le secteur de l'intersection de la route 116 Est et de la rue Saint-Louis, sur le terrain communément appelé la pointe industrielle;
- De modifier les normes de stationnement pour les habitations jumelées sur l'ensemble du territoire.

Ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 26 février 2026 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 27^e jour du mois de février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose", written over a horizontal line.

Karine Larose,
Greffière